



Accord de Gouvernement : quoi pour les personnes handicapées, malades chroniques et invalides ?

Des iniquités, de bonnes intentions et... beaucoup de flou !!

Forte de représenter plus de 50.000 personnes handicapées, malades chroniques, invalides, l'ASPH (Association Socialiste de la Personne Handicapée) a analysé en détail l'accord de Gouvernement et tient à dénoncer et/ou mettre en exergue les points suivants :

- la pauvreté des personnes handicapées et le taux exorbitant de reports en soins de santé (que l'étude ASPH vient de montrer) ne trouve pas suffisamment de réponses positives !
- favoriser l'emploi des personnes handicapées ainsi que le cumul des revenus du partenaire est un point positif. Mais mis en exergue et repris comme seules mesures, c'est renier toutes les personnes handicapées : isolées, dont le partenaire n'a pas de revenu, qui n'ont pas la possibilité de travailler !!
- aucune revalorisation sérieuse et conséquente des allocations aux personnes handicapées n'est prévue ;
- les mesures pour les familles avec un enfant handicapé sont insuffisantes et pour certaines porteuses de risque de discrimination à l'égard des mamans, plus exposées à la prise en charge de leur enfant handicapé ;
- aucune mesure spécifique n'est prévue pour renforcer l'octroi du tarif préférentiel aux soins de santé par le biais du statut OMNIO ;
- l'accessibilité « physique » aux divers dispositifs de justice n'est nulle part évoquée tant par les personnes ayant des difficultés de mobilité, que les personnes handicapées mentales, que les personnes ayant des déficiences sensorielles.

30 % de personnes handicapées vivent avec moins de 1000 € par mois...
44 % reportent des soins de santé...

Des attentes vitales de personnes handicapées vivant une précarité inacceptable n'ont pas été rencontrées ! L'ASPH le dénonce avec colère ! Nous serons extrêmement combatifs auprès de tous les organes concernés pour exiger le droit des personnes handicapées à vivre dans la dignité !

Gisèle Marlière
Secrétaire Nationale de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée
Rue Saint-Jean 32-38
1000 Bruxelles
Tél. 02/515 02 65 – GSM 0478/36 22 70 - www.asph.be

Etude de l'ASPH : « Niveau de vie et coûts relatifs à la santé et l'aide à domicile » à télécharger sur notre site.

Plus d'infos ? Contactez-nous.